



**Service des automobiles
et de la navigation**

Direction

Av. du Grey 110
1014 Lausanne

**AUX MUNICIPALITES DES
COMMUNES VAUDOISES**

Réf. : «DTE/SAN/PCY/BTB/agr»

Lausanne, le 26 mars 2018

**Développements de nouvelles technologies relatives aux transports publics -
Véhicules routiers "prototypes" : tests dans les communes vaudoises**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Les avancées technologiques dans le monde automobile et dans celui des transports publics de personnes sont importantes et rapides. Le service des automobiles et de la navigation est de plus en plus souvent sollicité pour des demandes liées à des essais routiers de véhicules "prototypes" provenant de l'étranger. Ces véhicules sont pour la plupart en cours de développement et ne possèdent pas, ou partiellement, toutes les preuves de conformité nécessaires à une immatriculation en bonne et due forme.

Dans le cadre de votre commune, vous avez peut-être planifié de tels projets et envisagez d'effectuer des tests relatifs aux évolutions technologiques des véhicules routiers. C'est pourquoi nous nous permettons de vous adresser le présent courrier.

A cet effet, notre service a pour objectif de soutenir et participer activement aux améliorations techniques dans le domaine de la circulation routière. Raisons pour lesquelles, un processus de traitement des demandes particulières émanant des collectivités publiques a été mis en place. La sécurité des usagers mais également des occupants de ces véhicules reste primordial.

En vue de simplifier le travail administratif et technique, un dossier complet et motivé, comprenant les documents (certification) nous garantissant l'atteinte des objectifs sécuritaires, devra nous être présenté au moins 6 semaines avant le début des activités de tests ou de démonstrations sur la voie publique. Les véhicules devront passer une inspection technique dans nos locaux. Sous réserve du résultat positif de celle-ci, une immatriculation ou une autorisation sous conditions serait admise, les questions d'assurances devant également être réglées.

Notre expert principal M. Benjamin Borlat est la personne de référence au sein de notre service pour les demandes liées aux évolutions technologiques de la branche automobile. Vous pouvez le contacter au 021 / 316 82 10 sélection 12 ou via l'adresse email benjamin.borlat@vd.ch.

En restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous nous réjouissons de pouvoir collaborer au développement de vos projets futurs et nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.



Pascal Chatagny
Chef de service

Copie :

- SCL : Mme C. Martin, Cheffe de service
- DGMR : M. Gruaz, Directeur général
- D. Rossi, Police cantonale vaudoise
- Aux Préfectures
- SG DTE